

Aujourd'hui, Journée internationale pour l'élimination de la VIOLENCE CONJUGALE:

Souvent, les victimes n'osent pas poursuivre leur conjoint.

Le petit garçon s'est terré au fond de l'appartement. Sa mère, en pyjama à 4 heures de l'après-midi, en pleurs mime: comment son mari a serré la corde autour de son cou, comment il a fait comprendre qu'il allait la défigurer. Elle entraîne les policiers dans la cuisine, montre la fenêtre d'où il menacé de se jeter avec le petit. C'est la troisième intervention de la journée dans cet appartement. Le mari se sauve à chaque fois avant que police secours arrive. Le brigadier tente de reprendre les choses dans l'ordre. Ils sont mariés depuis un an, elle l'a rencontré en Algérie. «Au pays, ce sont des arages. Ici, il me frappe, il ne travaille pas, je paie tout, les vêtements, il passe son temps au café avec des voyous.» Elle est infirmière, l'appartement lui appartient. Un policier lui conseille de changer la serrure et d'aller voir le juge pour qu'il prenne une mesure d'éloignement. Elle le coupe. «Même si vous le mettez dans un bateau, il va me tuer avant. Il est persuadé que je fais tout pour l'empêcher d'obtenir la nationalité française.»

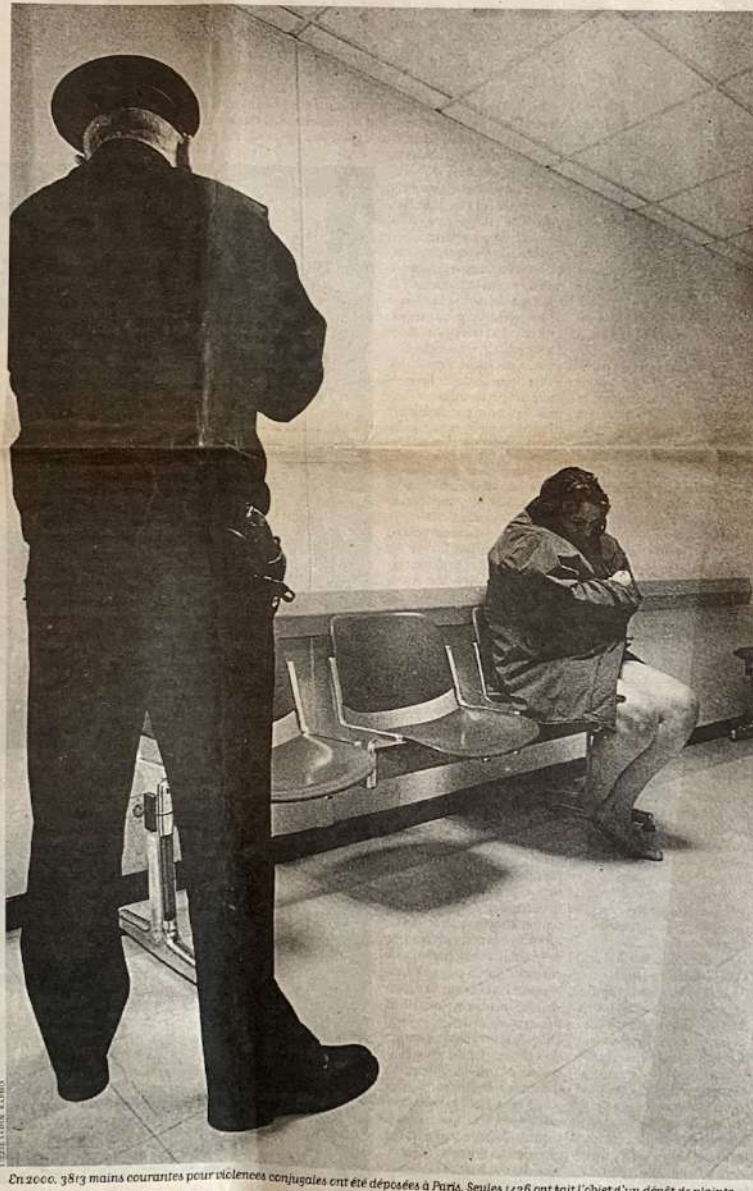
A 17 heures, une patrouille interpellé le mari et le place en garde à vue. Sa femme accepte de sortir de l'appartement, elle ne tient plus debout, d'épuisement et de panique. Rayan, son fils de 8 ans, tient un petit sac plastique contenant les papiers, il est sage. Deux policiers les accompagnent au poste, dans leur voiture. Ce n'est pas prévu et même interdit par le règlement. «ça veut mieux que de conduire le petit à la Dlass». Elle, ils en sont sûrs, ne retirera pas sa plainte. «Elle travaille, est française, elle est propriétaire», résume un agent. **Voisins réticents.** Cette autre ne veut pas porter plainte. Juste une main courante: «Je n'ai pas d'emploi, pas de domicile. On est-ce que je vais aller avec mes enfants?» Souvent, ces femmes voudraient ne pas donner le nom du conjoint. Les voisins qui savent ou qui les recueillent ne sont pas toujours chauds pour témoigner.

«Elles font un pas énorme pour venir "avouer", car elles se sentent fautive: "C'est de ma faute, le repas était froid, je l'ai énervé..."», soupire une jeune gardienne de la paix. Alors

porter plainte... «S'il va en prison, j'ai des enfants, qu'est-ce qu'on va devenir?», s'excuse l'une d'elles. Une jeune policière soupire: «Ça fait sept ans, quinze ans, qu'elles se font taper dessus, traiter comme des esclaves. Un jour, elles craquent, mais elles reviennent presque toutes pour retirer la plainte: "Il m'aime, il va changer, il a promis d'arrêter de boire."» Une autre: «On leur fait tout raconter depuis le début, elles conviennent qu'il faut que ça s'arrête. Quand on les voit revenir le lendemain, on a compris.» Une de ses collègues de police secours hésite: «On se demande si elles ne le cherchent pas. Pour celles qui n'ont pas de travail, je peux comprendre. Les foyers, ça dure qu'un temps, il faudrait leur trouver un logement et un travail. Mais celles qui travaillent... Moi, je ne resterais pas une seconde avec un individu qui lève la main sur moi.»

Lavage de cerveau. Comme tous ses collègues, elle connaît sa leçon: «Pas besoin de coups justifiant une ITT (interruption temporaire de travail). Les menaces, les pressions, les dégradations matérielles, tout doit être pris en compte.» Le patron du commissariat du XIII^e arrondissement de Paris, le commissaire Cernaria, fait allusion à cette affaire «dont a parlé la presse»: la mort de deux enfants tués par leur

père, alors que la mère avait, en vain, alerté les services de police. «Le plus important, c'est de poser les bonnes questions.» On transmet systématiquement au parquet. A l'accueil, le plus ancien de l'équipe est persuadé que ces femmes subissent un lavage de cerveau: «Le mari les a isolées, de la famille, des voisins, elles sont terrorisées par des menaces de mort, sur elle ou sur les enfants, enfermées dans le scénario du type. On en voit qui se font taper dans le ventre enceintes. Elles défendent le mec, c'est le chef de famille, le plus intelligent, il était fatigué.» Il se sent impuissant: «Quand les faits sont avérés, je ne connais pas un magistrat qui ne décide pas de déferer le gars et de le mettre en prison. Mais elles ne veulent pas de suites judiciaires.» Une de leurs «clientes» récentes, sérieusement «masquée», s'est remise en couple avec son compagnon ●●●



En 2000, 3813 mains courantes pour violences conjugales ont été déposées à Paris. Seules 1426 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

violence à l'égard des femmes LA SPIRALE

Reportage à Paris.

●●● une fois la peine de prison purgée. «On attend le prochain appel.» A Paris, une main courante sur deux a trait aux violences conjugales. En 2000, la préfecture de police de Paris en avait répertorié 3813: 1426 avaient

fait l'objet d'un dépôt de plainte, 222 avaient débouché sur le déferement du mari ou du concubin. Il est 20 heures, Rayan attend, son sac de plastique à la main. «Maman va encore aller à l'hôpital?» ●

BLANDINE GROSJEAN

Six décès chaque mois

Pour la première fois, la France s'associe à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle, fêtera cet après-midi les dix ans de Violences conjugales femmes info service (1). 12000 appels l'an dernier. «Il s'agit pour moi de donner aux femmes la force et les armes, afin de ne jamais accepter l'inaacceptable.» La ministre voudrait mettre en place avec son collègue de la Justice un instrument légal qui contraindrait le conjoint violent à quitter le domicile conjugal.

Chaque mois en France, six femmes meurent des suites de violences conjugales.

Dans Paris et sa petite couronne, la moitié des femmes tuées depuis dix ans l'ont été par leur compagnon. Une femme sur dix serait victime de son conjoint, d'«une relation de couple qui atteint gravement sa personne, la maintenant dans un état de dépendance, de tension permanente voire de peur»: la définition retenue pour la première grande enquête statistique (Enveff, Ensemble des violences faites aux femmes) dépasse les agressions physiques, car «les violences psychologiques et verbales répétées sont aussi destructrices». Parmi les femmes se déclarant victimes, 10% sont cadres supérieures, 9% employées, 8,7% ouvrières. Les chômeuses (13,7%) et les étudiantes (12,4%) arrivent en tête. A Violences conjugales, on note une augmentation constante des appels de femmes issues de l'immigration, d'Afrique noire notamment. Selon la loi du 22 juillet 1992, «la qualité de conjoint ou de concubin de la victime constitue une circonstance aggravante.» «Ça boige, les femmes acceptent de moins en moins, partent de plus en plus», reconnaît Claudine, écoutante à Violences conjugales.

●●●

●●●

(1) 01 40 33 80 60.

Les tribunaux plus sévères

La seconde fois ne pardonne pas.

Des baffes, des coups, des menaces. Des femmes aux yeux pochés, aux corps et aux visages pleins de bleus. Voilà ce que, de plus en plus, les tribunaux jugent. Et la clémence, autrefois fréquente, envers les maris ou les compagnons, n'est plus vraiment de mise. Si les violences légères font parfois l'objet d'une tentative de médiation pénale, lorsqu'il s'agit d'une première fois, la seconde fois ne pardonne pas.

Avertissement. En 1998, Elisabeth Guigou, alors garde des Sceaux, adresse d'ailleurs aux parquets de France une circulaire demandant que «l'institution judiciaire accentue son effort à l'égard de certaines catégories de victimes. (...) Une attention toute particulière doit être apportée (...) aux victimes de violences familiales, dont la situation doit faire l'objet d'un traitement spécifique». Et des ordres sont donnés aux parquets pour que les poursuites soient systématiques. Il n'est pas rare, même, que soient jugés, dans un après-midi, plusieurs affaires de violences conjugales. Exemples dans différents tribunaux.

Jamais condamnée, Jean, 40 ans, a frappé Lucienne, qu'il soupçonne d'avoir un amant. Arrêté, il a été relâché, sous contrôle judiciaire avec interdiction de rencontrer son épouse. Bilan, des ecchymoses pour elle. Deux jours de garde à vue et deux mois avec sursis pour lui. Smaïn a frappé Sonia et leur enfant de 4 ans. Jugé en comparution immédiate, après trois nuits au dépôt, condamné à trois mois avec sursis, il repart avec cet avertissement du juge: «Ne recommencez pas, sinon ces trois mois tombent. Sachez qu'on ne peut taper ni sa femme ni son enfant!» Pour ceux qui ont un

casier judiciaire ou qui sont alcooliques, c'est plus difficile. Ainsi, à Marseille, c'est la détention provisoire pour le mari, dans l'attente d'une expertise des hématomes infligés à sa femme. Cet autre a frappé son épouse et prétend que c'est elle qui l'a battu. «C'est ça, vous déposerez plainte!», conclut la juge en l'envoyant en prison pour un mois avant le jugement. Détention provisoire aussi, à Paris, pour cet homme au casier vierge, qui travaille, mais souffre de problèmes d'alcoolisme. Cet homme qui pleure dans le box est en détention provisoire depuis quinze jours. Sa femme souffre d'hématomes un peu partout. Il est condamné à quatre mois ferme et quatre avec sursis et obligation de soins. A Rouen, celui-là, plusieurs fois condamné, a cogné la tête de sa concubine contre la rampe de l'escalier. Et des ordres sont donnés aux parquets pour que les poursuites soient systématiques. Il n'est pas rare, même, que soient jugés, dans un après-midi, plusieurs affaires de violences conjugales. Exemples dans différents tribunaux.

Retrait de plainte. En revanche, on laisse une chance à ceux qui, ne se contentant pas de pleurer, ont entamé des soins. Ce grand baraqué à tabassé sa femme, à coups de pied et de poing, un soir qu'il était soûl. Il suit une thérapie et prend trois mois avec sursis, mise à l'épreuve et obligation de soins.

Souvent, il arrive aussi que les femmes elles-mêmes désespèrent les tribunaux, en annonçant à l'audience le retrait de leur plainte. L'effet est parfois inverse de celui escompté, et le mari part en prison. Quant à la femme, elle se fait sermonner par les magistrats, qui la conjurent de ne pas accepter la violence et lui conseillent de se faire aider par les associations ●

DOMINIQUE SIMONOT